



**FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
ESPACE DE STATIONNEMENT
ALLÉE DE CIRCULATION ET ALLÉE VÉHICULAIRE PRIVÉE**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	N° Téléphone
Adresse électronique @	N° Cellulaire
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE : Joindre une procuration signée par le propriétaire	
PROPRIÉTAIRE RÉCENT : Joindre une copie de l'acte notarié	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre : _____
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DESCRIPTION DES TRAVAUX	
TYPE DE TRAVAUX :	<input type="checkbox"/> Espace de stationnement <input type="checkbox"/> Allée de circulation plus de 30 mètres <input type="checkbox"/> Allée véhiculaire privée
DESCRIPTION DES TRAVAUX :	<hr/> <hr/> <hr/>
DATES DES TRAVAUX :	Début : _____ Fin : _____ COÛTS ESTIMÉS : _____ \$

EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR	<input type="checkbox"/> LE DEMANDEUR
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier
Adresse de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse électronique @ de l'entreprise	N° de licence RBQ (obligatoire)

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur.	
Date de la demande	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> SIGNATURE DU DEMANDEUR </div>
<small>Jour / Mois / Année</small>	

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du certificat d'autorisation.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Les plans et devis de l'espace de stationnement**, pour un stationnement de douze (12) cases et plus les plans doivent être signés et réalisés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, indiquant le système de drainage de surface, l'écoulement des eaux et le système d'éclairage;
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant la dimension du terrain, la localisation des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment : la topographie, les servitudes, les bâtiments, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les installations de prélèvement d'eau et systèmes de géothermie, la ligne des hautes eaux, les milieux humides, etc.;
- Un plan d'aménagement paysager**, indiquant les espaces de stationnement, l'allée de circulation, les accès piétonniers, l'emplacement et la largeur des entrées charretières, l'aire de déboisement dont les arbres qui seront à abattre pour l'implantation de la construction et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux, l'emplacement des équipements, des appareils mécaniques, des plantations, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement;
- Un plan de gestion des eaux de ruissellement du site**, pour les allées véhiculaires privées et les allées de circulation préparé et signé par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise pour l'aménagement d'un espace de stationnement ou d'une allée véhiculaire dans les zones suivantes :

- **Cœur-villageois** (Zones : MIX-01 à MIX-09 & P-01)
- **Secteur montagneux ayant une pente moyenne supérieure à 15% ou à une élévation supérieure à 350 mètres** (Zones : H-13 à H-21 & H-28 à H-31)
- **Secteur montagneux ayant une pente moyenne supérieure à 15% ou à une élévation supérieure à 400 mètres** (Zones : EF-01 à EF-06, EF-08, H-02 à H-12, H-22 à H-30, H-32 & H-33)
- **Route 117** (Zones : C-01, C-02, C-03, C-04 & I-01)

CONTENU DE LA DEMANDE DE PIIA

- Des photographies récentes, prises depuis moins de trente (30) jours**, des bâtiments, constructions, ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents;
- Un plan d'aménagement paysager détaillé**, incluant la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, des bâtiments existants, des équipements d'éclairage, des allées de circulation et d'accès, des espaces de stationnement, des clôtures, des haies, des murets et des murs de soutènement;
- Des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur**, de toute construction existante à modifier et de toute construction projetée sur le terrain ainsi que leur relation avec tout bâtiment et de toute construction existante située sur des terrains adjacents;
- La perspective visuelle** de l'intervention projetée à partir des corridors touristiques et du bassin visuel;
- Un plan profil des travaux de remblais et déblais**
- Un plan image détaillé** des travaux et constructions envisagés (apparence finale des travaux et construction).
- Un texte explicatif** démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion.

FRAIS D'ÉTUDE

Espace de stationnement	100,00 \$
Allée véhiculaire dans un projet intégré à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	100,00 \$
Allée de circulation de plus de 30 mètres de longueur dans un projet intégré à l'extérieur du périmètre d'urbanisation	50,00 \$
Demande de PIIA	50,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00 \$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4240 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
www.valdavid.com